

CONCOURS  
**2026**  
**2027**  
Catégorie B

J'INTÈGRE —  
LA FONCTION  
— PUBLIQUE

# SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE

EXTERNE ET INTERNE

Marie-Hélène Abrond  
Samih Hutchison  
Sylvain Monnier  
Frédéric Rosard  
Avec la collaboration de Pascal Spenlé

**DUNOD**



Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté, des ressources complémentaires sont disponibles sur le site [www.dunod.com](http://www.dunod.com)

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Édition : Aurore Béra, Anne Le Duc

Couverture studio graphique Dunod : Nicolas Wiel (DA) – Elizabeth Riba (graphiste)

Mise en page : Belle Page

© Dunod, 2025

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN : 978-2-10-088881-8

# Sommaire

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| Les auteurs                       | VII |
| Devenir surveillant pénitentiaire | 1   |

## Épreuve d'admissibilité n° 1

### Sport

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| 1. Présentation des épreuves sportives     | 10 |
| 2. Préparation des épreuves sportives      | 15 |
| 3. Proposition d'entraînement sur 60 jours | 21 |
| 4. Accompagnement de l'entraînement        | 35 |
| 5. Le jour J                               | 39 |

## Épreuve d'admissibilité n° 2

### Compte rendu d'incident

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| 1. Présentation de l'épreuve de compte rendu d'incident | 42 |
| 2. Les principes de la communication écrite             | 44 |
| 3. Le cadre réglementaire                               | 48 |
| 4. Les mentions obligatoires                            | 50 |
| 5. L'exposé des faits                                   | 53 |
| 6. Les éléments importants                              | 55 |
| 7. Synthèse et rédaction du CRI                         | 56 |

## Connaissances à maîtriser

### Français

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| 1. Groupe, radical, terminaison, mode et temps | 62 |
| 2. Le présent de l'indicatif                   | 65 |
| 3. Les autres temps simples du mode indicatif  | 71 |

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| 4. Les temps composés du mode indicatif       | 75  |
| 5. Le mode conditionnel                       | 80  |
| 6. Le mode impératif                          | 83  |
| 7. Le mode subjonctif                         | 86  |
| 8. Le participe présent et le gérondif        | 91  |
| 9. Les familles de mots utiles en orthographe | 92  |
| 10. Les accents                               | 93  |
| 11. Les mots composés                         | 94  |
| 12. Les terminaisons des noms au pluriel      | 95  |
| 13. Le pluriel des nombres                    | 97  |
| 14. La règle du -m et du -n en orthographe    | 98  |
| 15. Les homophones                            | 99  |
| 16. Les niveaux de langue                     | 101 |
| 17. Les mots dérivés, préfixes et suffixes    | 103 |
| 18. Les synonymes et antonymes                | 105 |
| 19. Les homonymes et paronymes                | 106 |
| 20. Le champ lexical et le champ sémantique   | 108 |
| 21. L'étymologie des mots                     | 110 |

## Analyse du profil

### Tests psychotechniques et entretien psychologique

|                                                        |     |
|--------------------------------------------------------|-----|
| 1. Présentation de l'épreuve de tests psychotechniques | 112 |
| 2. Les tests de logique                                | 113 |
| 3. Les tests à dominante mathématique                  | 118 |
| 4. Les tests de conversion                             | 123 |
| 5. La résolution de problèmes                          | 127 |
| 6. Entretien avec le/la psychologue                    | 132 |

## Admission

### Entretien avec le jury

|                                                       |     |
|-------------------------------------------------------|-----|
| 1. Présentation de l'épreuve d'entretien avec le jury | 136 |
| 2. Les principes de la communication                  | 137 |
| 3. Les différentes phases de l'entretien              | 139 |
| 4. Les attentes du jury                               | 140 |
| 5. Se préparer à l'épreuve de l'entretien             | 142 |
| 6. Se préparer aux questions du jury                  | 144 |
| 7. Se préparer aux mises en situation                 | 147 |
| 8. L'entretien blanc                                  | 149 |
| 9. Accepter et gérer son stress                       | 150 |
| 10. Le dossier RAEP                                   | 152 |
| 11. Synthèse                                          | 157 |

## Pour s'entraîner

### Sujets corrigés

|                                             |     |
|---------------------------------------------|-----|
| 1. Sujet 2025 Rédaction d'un compte rendu   | 160 |
| 2. Sujet 2024 Rédaction d'un compte rendu   | 165 |
| 3. Sujet 2022 Rédaction d'un compte rendu   | 169 |
| 4. Sujet 2021-1 Rédaction d'un compte rendu | 177 |
| 5. Sujet 2021-2 Rédaction d'un compte rendu | 181 |
| 6. Tests psychotechniques                   | 192 |



# Les auteurs

## **Marie-Hélène Abrond**

Diplômée de l'EFAP, l'École des nouveaux métiers de la communication, elle est journaliste professionnelle et formatrice dans l'enseignement supérieur. Actuellement coordinatrice générale de l'ONG La Semaine du Son, elle a exercé auparavant en tant que cheffe de rubrique en presse écrite, en radio et au sein du groupe Bayard pendant une quinzaine d'années avant de travailler au sein de l'équipe de *Zone Interdite* sur M6 et *Questions pour un champion* sur France 3. Passionnée par la communication digitale, elle a également conçu et créé son site d'actualité culturelle, CulturActu.com et son podcast associé qui évoquent l'actualité cinéma, théâtre, littérature, musique, télévision et propose des interviews de personnalités.

## **Samih Hutchison**

Entré dans l'administration pénitentiaire en mai 2007, il a commencé sa carrière en établissement pénitentiaire pour mineurs où il a occupé des postes à responsabilité (greffe, service des agents). Il est aujourd'hui formateur des personnels à l'École nationale de l'administration pénitentiaire à Agen, au département probation et criminologie, plus particulièrement impliqué sur des thématiques telles que la lutte contre la radicalisation violente, la gestion et la prévention de l'agressivité ou l'insertion des personnes détenues.

## **Sylvain Monnier**

Formateur en sport dans une école préparatoire aux concours des diplômes de sport et aux concours d'entrée Gardien de la Paix et Gendarmerie, il est également coach sportif diplômé d'État. Passionné par le sport, il a à cœur de partager ses connaissances et son expérience.

## **Frédéric Rosard**

Professeur de mathématiques et concepteur de tests psychotechniques, il participe également à un grand nombre de jurys de concours. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la préparation à divers concours.



# Devenir surveillant pénitentiaire

## 1 Le concours

Le concours de surveillant pénitentiaire est un concours de catégorie B. Pour s'inscrire, il faut respecter certains critères :

- être âgé de 18 ans au moins et 45 au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours ;
- posséder la nationalité française ;
- jouir de ses droits civiques ;
- n'avoir pas fait l'objet de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions de surveillant pénitentiaire ;
- posséder le brevet national des collèges ou un diplôme de niveau 3 (puis le baccalauréat ou un diplôme de niveau 4 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026) ;
- répondre à certaines conditions physiques.

L'arrêté du 4 juin 2025 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de surveillants de l'administration pénitentiaire a été publié au Journal Officiel de la République Française le 27 juin 2025. Il fixe de nouvelles modalités d'épreuves.

Ce concours externe ou interne (pour les surveillants adjoints, contractuels de l'administration pénitentiaire) prévoit désormais 3 épreuves :

- 1) Deux épreuves d'admissibilité ;
- 2) Le passage de tests psychotechniques interprétés par un psychologue ou un psychiatre obligatoires non notés, suivis d'un entretien psychologique pratiqué exclusivement par un psychologue ou un psychiatre, constituant une aide à la décision du jury ;
- 3) Une épreuve d'admission.

### a. Les épreuves d'admissibilité

- Série d'épreuves physiques :
  - test d'endurance cardio-respiratoire ;
  - test de résistance musculaire en isométrie ;
  - test d'habilité motrice.
- Rédaction d'un compte rendu d'incident.

### b. Les épreuves d'admission

- Entretien avec le jury. Au choix (à déterminer au moment de l'inscription) : entretien de personnalité portant sur l'aptitude à exercer les fonctions de surveillant pénitentiaire et ses motivations ou présentation des acquis de l'expérience, sous réserve de disposer d'une expérience professionnelle minimale de trois ans dans un domaine similaire.

- Entre les deux épreuves d'admissibilité et l'épreuve d'admission, le candidat sera convoqué pour le passage de tests psychologiques interprétés par un psychologue ou un psychiatre suivi d'un entretien avec un psychologue ou un psychiatre.

## 2 La formation

Une fois admis au concours, les élèves surveillants suivent une formation de 6 mois à l'Enap (École nationale d'administration pénitentiaire), rémunérée 1 441 € brut mensuel au 1<sup>er</sup> janvier 2025 hors primes (nuits, dimanches et jours fériés) et impôt sur le revenu à la source.

Il s'agit d'une formation en alternance, sous forme de cours (droit pénitentiaire, connaissance des populations prise en charge, techniques d'intervention, etc.) et de stages pratiques en établissement pénitentiaire.

Les apprenants sont logés à l'école dans des chambres doubles et les frais de restauration sont partiellement pris en charge durant la scolarité.

Il y a des examens continus sur les cours dispensés ainsi qu'une partie sur le comportement et le positionnement professionnel des agents durant leur scolarité, que ce soit à l'école ou en stage.

À l'issue de la formation, les candidats choisissent leur affectation en fonction de leur classement, déterminé par leurs notes aux différentes épreuves : plus de la moitié des postes à la sortie de l'école sont en région parisienne, ensuite ils sont répartis dans toute la France métropolitaine, à l'exception de trois directions interrégionales pour lesquelles il n'y a que très peu, voire pas du tout de postes offerts (Bordeaux, Toulouse et Lille).

## 3 Le métier de surveillant pénitentiaire

### a. Les missions

Le décret du 29 décembre 2023 (abrogeant le décret initial du 14 avril 2006) portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, décrit, en son article 3, les missions des surveillants.

« Les membres du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire participent à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique. Ils mettent en œuvre la politique définie par le chef d'établissement pour la prise en charge des personnes faisant l'objet d'une mesure privative ou restrictive de liberté. À ce titre, ils peuvent assurer des fonctions particulières contribuant à la prise en charge de la population pénale et au maintien de la sécurité en détention, en application des lois en vigueur.

Ils maintiennent l'ordre et la discipline, assurent la garde et la surveillance de la population pénale et participent aux modalités d'exécution de la peine et aux actions préparant la réinsertion des personnes placées sous main de justice. Ils peuvent réaliser des missions armées sur la voie publique.

Ils peuvent exercer, sous réserve d'y être reconnus aptes, des fonctions complémentaires spécialisées contribuant au bon accomplissement de leurs missions principales. Ces fonctions spécialisées et les modalités de reconnaissance des aptitudes nécessaires pour les exercer sont fixées par un arrêté du ministre de la Justice.

Les surveillants et surveillants brigadiers pénitentiaires peuvent assurer l'encadrement des surveillants adjoints mentionnés à l'article L. 113-4-1 du Code pénitentiaire. [...]